



ARRETE DE RESTRICTION DE CIRCULATION

Nous, Maire de la Commune de SPYCKER,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le Code de la Route,

Considérant qu'il convient de prendre des mesures pour le bon déroulement des travaux de réparation du réseau eau + remblai/réfection réalisés par SUEZ Eau France et l'entreprise EUROVIA au niveau du 33 avenue du Cdt Noailles.

ARRETONS

Article 1^{er}

La société SUEZ EAU France située 258 rue Roland Moréno 59410 ANZIN et l'entreprise EUROVIA située rue Alexis Carrel 59640 DUNKERQUE sont autorisées à effectuer les travaux de réparation du réseau eau + remblai/réfection à partir du 01/06/2026 pour une durée de 7 jours calendaires au niveau du 33 avenue du Cdt Noailles. La circulation se fera sur demi-chaussée et le stationnement interdit au droit des travaux pendant les heures du chantier.

Article 2

Avant toute intervention, l'entreprise doit en informer les habitants concernés. Des panneaux de signalisation seront mis en place par l'entreprise chargée des travaux afin de réglementer la circulation, afin d'éviter tout accident de la circulation et d'assurer la sécurité des usagers.

Article 3

Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- M. le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de BOURBOURG
- D.D.T.M.
- M. le Commandant du Service Incendie de DUNKERQUE
- M. le Président de la Communauté Urbaine de DUNKERQUE
- L'entreprise SUEZ Eau France

Chargés en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

Article 4

L'affichage du présent arrêté sera effectué pour avertir les riverains.

A SPYCKER, le 1^{er} juin 2026

Le Maire,
Emmanuel DESTÉIRDT

